



A R R E T E

**plan d'occupation des sols
Mise A Jour
Servitudes d'Utilité Publique**

LE MAIRE,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.126-1 et R.123-22 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02/05/1978 approuvant le plan d'occupation des sols;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30/09/1991 révisant le plan d'occupation des sols;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28/06/1999 modifiant le plan d'occupation des sols;
- Vu la lettre en date du 04/08/2005 de la Direction Départementale de l'Équipement - Service Urbanisme/État, demandant la mise à jour du P.O.S.;
- Vu les pièces du dossier ci-annexé ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le plan d'occupation des sols de la commune d'Ingwiller est mis à jour à la date du présent arrêté :

- ◇) afin de supprimer le cercle d'un rayon de 500 mètres rattaché à la Servitude de protection de la plaque avec inscription commémorative encadrée dans le vestibule de l'Hôtel de Ville et inscrite au classement à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 21 avril 1934.

Le plan des servitudes d'utilité publique au 1/10.000ème est modifié à cet effet.

ARTICLE 2 : Le plan d'occupation des sols mis à jour est tenu à la disposition du public à la mairie d'Ingwiller, aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera **affiché pendant une durée d'un mois** à la mairie d'Ingwiller.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Préfet du Bas-Rhin,
- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne.

Fait à Ingwiller, le **15 SEP. 2006**

LE MAIRE,

Hugues DANNER

